

(N° 82.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1895.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi instituant un Conseil de Prud'hommes à Soignies.

(Voir les n^{os} 197 et 219, session de 1894-1895, de la Chambre des
Représentants.)

Présents : MM. le Duc d'URSEL, Président; MONTEFIORE LEVI, DEVOL-
DER, KEESEN, SIMONIS, PLISSART, VANDEN DOOREN et PATERNOSTER,
Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants vient d'adopter à l'unanimité le
Projet de Loi portant établissement d'un Conseil de Prud'hommes à
Soignies.

Cette institution était vivement réclamée depuis longtemps, aussi
bien par les patrons que par les ouvriers; dans une région où la
vie industrielle est si active, si intense, cette création est destinée
à produire les plus heureux résultats; elle est appelée à apaiser
et à trancher les conflits qui trop souvent surgissent quant à la
rémunération du travail.

Votre Commission rend hommage à la pensée de justice et de
conciliation qui a inspiré le projet et vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
GUST. PATERNOSTER.

Le Président,
LE DUC D'URSEL.